

Compte-rendu du Bureau de la concertation du 22 janvier 2007

Participants : Ville de Paris (François Bodet), STIF (Rebecca Liberman), RATP (Laurent Masure), collectif « Rénovation des Halles » (Elizabeth Bourguinat), Conseil de quartier des Halles (Dominique Goy-Blanquet), le garant.

Excusé : collectif « Parole des Halles »

- 1) Rappel sur les résultats de la concertation sur le « cahier des charges » : la Ville semble déterminée à communiquer, à bref délai (de l'ordre d'une semaine), la version finale du cahier des charges remis aux candidats du concours, pour les parties sur lesquelles la concertation a porté ces derniers mois.
Aux associations qui demandent qu'en outre puissent être adressées aux candidats les positions et argumentaires qu'elles sont susceptibles de produire au vu de ce cahier des charges, le garant répond qu'il faut éviter toute confusion entre les résultats officiels du débat conclu par l'adoption du texte, et les positions prises par telle ou telle association. Il est convenu que la formule adéquate sera que ces contributions associatives figurent, en rubrique ad hoc, sur le site internet de la concertation, et que les candidats soient avisés de l'information ainsi disponible.
- 2) Projet de réunion publique avec le Maire de Paris. Aucune réponse n'a été donnée à cette suggestion faite notamment lors du dernier bureau (voir le CR de la réunion du 19/12). Les membres du bureau le regrettent d'autant plus qu'une réunion publique est par ailleurs prévue par le STIF, dans la première quinzaine de mars 2007, pour la concertation nécessaire sur la partie du projet qui concerne le « pôle transport ».
- 3) Projets du STIF pour cette concertation. Rebecca Liberman expose, dans leurs grandes lignes, les dispositions prévues par le STIF pour appliquer l'article L 300-2 du code de l'urbanisme : publicité par voie de presse et d'affichage, exposition du projet de réaménagement du pôle d'échanges RER dans les mairies de 4 arrondissements, site internet, réunion publique début mars. Il est intéressant de noter que l'objet de la concertation est large : non seulement les accès nouveaux (M de Navarre,...), mais le projet de réaménagement du pôle d'échanges pris comme tel.
- 4) Prochain GTT « jardin » (8 mars). Le garant rappelle les documents qu'il a demandé à la Ville de préparer pour cette réunion (compte-rendu analytique de la réunion jardin du 16 janvier : questions et observations des associations, classées par thèmes, et réponses apportées ; document de même nature sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 8 mars). En outre, il est proposé que soient ajoutés à l'ordre du jour annoncé (Eau, végétal) la question des serres tropicales, ainsi que la question récurrente de la sécurité dans le jardin (en invitant un responsable de la police du quartier). Enfin, il est demandé que le bilan tiré par la Ville de la « consultation

usagers » en ce qui concerne le jardin soit présenté ce jour là, comme cela avait été fait pour le « carreau » à l'époque (en décembre), et qu'à cette occasion soit également invité l'auteur de l'étude sur le jardin réalisée en 2002 sous égide CNRS (M. Thomas).

- 5) Réunions « jardin » à suivre. Pour la réunion prévue le 24 avril, consacrée aux projets pour les enfants, les associations demandent qu'elle porte sur l'aménagement de toute la partie sud du jardin, à partir de l'exposé de propositions précises. Par ailleurs, sur le jardin Lalanne, les associations attendent une rencontre avec Yves Contassot pour évoquer les études de l'APAVE et l'expertise complémentaire attendue (si possible avant la mi-février).
- 6) GTT « emploi » : le cabinet de Mme Cohen-Solal prépare les convocations pour le 6 février en principe, sur la base des indications figurant dans le compte-rendu du Bureau du 19/12. Cette réunion examinera les demandes des associations (membres du CPC) d'y être associées.
- 7) Réunions interassociatives. La prochaine réunion est prévue pour le 5 février à 18 h. Le garant rappelle sa demande qu'une salle soit fournie par la Ville (NB. Accord confirmé ce jour : la convocation par le garant indiquera : « à l'hôtel de Ville, salle inscrite au tableau »), et la demande de ChantDanse que soit fournie une traduction pour les malentendants.
- 8) Diffusion des compte-rendus du Bureau : les associations jugent que la diffusion via le seul site internet ne suffit pas, et que le compte-rendu devrait aussi être adressé aux membres de la concertation (CPC) qui n'ont pas accès à internet, et signalé aux autres.

Prochaine réunion : jeudi 15 février, à 18 h 30.

Thierry Le Roy